Vladimir Jankélévitch, Le Pardon

Le pardon trouve à s’employer quand l’injure demeure inexpiée et la faute irréparée, et tant que la victime n’est pas dédommagée de son dommage. On ne dit pas du condamné qui a fait son temps de prison et purgé sa peine complétement, sans remise ni amnistie, on ne dit pas de ce condamné, le jour de sa levée d’écrou : il sort pardonné…Ce serait une moquerie trop amère ! On dit seulement : il est quitte. Voilà tout. Sa dette est éteinte et il ne doit plus rien à personne ; la société lui a en principe rendu, sous forme de peine, le mal qu’elle en avait reçu. Donnant donnant ! Le *statu quo ante* (à condition de ne tenir compte ni du casier judiciaire ni des années perdues qui sont irréversibles) est arithmétiquement rétabli par la compensation pénale, c’est-à-dire par le nivellement de la saillie injuste. L’impur purifié selon la rigueur de la justice n’a plus besoin des cadeaux de personne…Par contre, le pardon retrouve une raison d’être quand le débiteur moral est encore un débiteur : dépêchez-vous de pardonner avant que le débiteur soit quitte ! Pardonnez en hâte pour avoir encore un châtiment à écouter, et plus généralement pour disposer encore d’une peine dont vous puissiez faire grâce au coupable. Si vous attendez trop, le pardon ne sera plus qu’une mauvaise plaisanterie. Pardonner, c’est dispenser le coupable de sa peine, ou d’une partie de sa peine, ou le libérer avant l’accomplissement de sa peine, et ceci pour rien et en échange de rien ; gratuitement ; par-dessus le marché ! Mais il faut pour cela qu’il y ait encore une peine ou un morceau de peine à remettre… La matière du pardon est donc la faute inexpiée ou la tranche inexpiée de la faute ; autrement dit, c’est la faute inexpiée ou partiellement irrédimée qui est l’objet de la remise gracieuse. Comme la gratification est le don qu’on accorde en plus et par-dessus le marché et en dehors du compte, et qui est pour ainsi dire une frange de gratuité autour du paiement commutatif, ainsi le pardon, cadeau négatif, est cet en-plus qui est un en-moins, et qui reste en marge de l’αντι, c’est-à-dire de la justice corrective : l’offensé renonce, sans y être obligé, à réclamer son dû et à exercer son droit, interrompt librement les poursuites et décide de ne pas tenir compte du sort subi. Le pardon est en creux ce que le don est en relief.

L’impardonnable : plus malheureux que méchants, plus méchants que malheureux.

*Encore une tache ! Ah ! va-t’en, tache damnée…Oh ces mains ne seront jamais propres…Tous les parfums de l’Arabie ne parfumeraient pas cette petite main ! Oh ! lave-toi les mains…Ce qui est fait est fait !*

Macbeth, trad. Edmond Fleg pour l’opéra d’Ernest Bloch.

Le pardon, en un premier sens, va à l’infini. Le pardon ne demande pas si le crime est digne d’être pardonné ; si l’expiation a été suffisante, si la rancune a assez duré… Ce qui revient à dire : il y a un inexcusable, mais il n’y a pas d’impardonnable. Le pardon est là précisément pour pardonner ce que nulle ne saurait excuser : car il n’y a pas de faute si grave qu’on ne puisse, en dernier recours, la pardonner. Rien n’est impossible à toute-puissance rémission ! Le pardon, en ce sens, peut tout. Là où le pêché abonde, dit Saint Paul, le pardon surabonde. En esprit, sinon à la lettre, tous les crimes sont « véniels », même les crimes inexpiables ; et plus ils sont mortels, plus ils sont véniels ! car s’il y a des crimes tellement monstrueux que le criminel de ces crimes ne peut même pas les expier, il reste toujours la ressource de les pardonner, le pardon étant fait précisément pour ces cas désespérés ou incurables. Et quand aux fautes qu’on dit couramment « vénielles » dans le sens courant de ce mot, elles n’ont aucun besoin de notre pardon : le pardon n’est pas fait pour ces vétilles ; l’indulgence suffit, le pardon pardonne tout à tous et pour toujours ; il proteste follement contre l’évidence du crime, non pas en niant cette évidence, non pas même dans l’espoir de rédimer après coup le criminel, ni davantage par défi ou goût du scandale, mais en opposant au forfait le paradoxe de sa liberté infinie et de son amour gratuit.

Vladimir Jankélévitch, Le Pardon

Champs Essais P20, P259